

CHAPONOST CONSEIL MUNICIPAL

# Une ville à la campagne, dynamique et innovante dans les futures années

L'intitulé du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) résume à lui seul les orientations débattues en vue de l'établissement du futur plan local d'urbanisme (PLU) prévu pour 2017.

La présentation du diagnostic du PLU (voir notre édition du 26 mars 2016) l'avait amorcé, celle du PADD l'a confirmé : Chaponost gardera son caractère de ville à la campagne proche de la Métropole de Lyon mais devra être aussi dynamique et innovante dans les années qui viennent.

## Le contournement routier et son impact possible sur le commerce de proximité

« Les caractéristiques très fortes du paysage sont un marqueur identitaire qu'il convient de préserver », dira Jean-François Perraud, adjoint en charge de l'Urbanisme et de la politique de l'eau. Cela concerne la trame verte (paysages et agriculture) et la trame bleue (cours d'eau).

« L'outil qu'est le périmètre de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (Penap) va nous aider à préserver ces zones en limitant le mita-



■ La mise en valeur des entrées de ville par les zones d'activité est l'un des enjeux du PADD ainsi que le traitement qualitatif du CD 342. Photo Claire CHALANDON

ge » renchéra Damien Combet, maire, à une remarque d'Annie Fornelli-Dellaca, opposition, sur le bienfait des Penap.

Le contournement routier interroge sur son impact possible sur le commerce de proximité et environnemental. Pierre Ménard, opposant, a indiqué qu'à sa connaissance : « La zone de

chalandise du centre-ville était à plus de 87 % chaponnoise. » Damien Combet a ajouté : « une circulation plus fluide permettra un accès plus facile aux commerces ». François Pillard, opposition, a fait part de son scepticisme sur « les justifications anciennes du contournement qui datent de près de vingt ans ».

## Une augmentation de 300 logements sociaux locatifs

Evelyne Galera, adjointe à l'Economie, au Commerce, à l'Artisanat et au Tourisme souhaite que les zones d'activités soient déclinées en quatre types pour plus de lisibilité et d'attractivité. Concernant le logement social, une augmentation de 300 logements sociaux locatifs est prévue jusqu'en 2028, reste à savoir si la servitude de mixité sociale sera circonscrite comme aujourd'hui ou étendue à toute la commune, seul moyen selon l'opposition d'arriver aux 18 % de logements sociaux attendus en 2028.

Côté équipement public, la création d'un nouvel Ehpad a surpris au vu des politiques médico-sociales actuelles plaçant pour le maintien à domicile dans des logements adaptés. Damien Combet demandera même à son prestataire de bien vouloir reprendre son texte sur ce sujet dans le document final.

Pierre Ménard a prévenu la majorité : « Les intentions affichées du PADD sont bonnes, il convient de les mettre en pratique. » Rendez-vous maintenant à l'automne pour la présentation de la phase suivante du PLU, sa traduction réglementaire.

## Le square Chapard : travaux prévus, bientôt

Le square Chapard fera l'objet dans quelques mois de travaux dans le prolongement de ceux réalisés place Clemenceau. Un espace détente avec une partie végétalisée ainsi qu'un belvédère avec vue sur le centre-bourg est prévu. Le square ne sera plus accessible aux véhicules. Un panneau va être prochainement installé pour en informer les riverains.

La commune va aussi acquérir une parcelle de 216 m<sup>2</sup> angle rue Ferroussat et route des Aqueducs afin d'améliorer la visibilité sur la route des Aqueducs depuis la rue Ferroussat.

## LE PROJET EN BREF

■ **Une identité de ville à la campagne aux portes de la métropole lyonnaise**  
Des caractéristiques paysagères fortes dans lequel la ville s'inscrit.

Un développement résidentiel maîtrisé et circonscrit aux secteurs bâtis pour préserver les zones naturelles et agricoles. Des formes urbaines adaptées et intégrées à

l'existant en conservant l'image de la ville à la campagne.

Des atouts paysagers, patrimoniaux et agricoles à conforter pour développer une économie de proximité

■ **Une ville dynamique et innovante**

Une mobilité et des déplacements à redéfinir au sein de la commune.

Des zones d'activités à requalifier et à conforter en lien avec la CCVG.

Un parc de logements à diversifier pour répondre aux besoins des ménages (évolutions sociodémographiques, environnementales).

Une commune équipée (commerces, services) et à connecter (très haut débit, activités dynamiques).